



Municipalité de Champlain
819, rue Notre-Dame, Champlain QC G0X 1C0
Téléphone 819-295-3979 / Télécopieur 819-295-3032
courriel : info@municipalite.champlain.qc.ca



AVIS PUBLIC

Avis de promulgation du règlement no 2026-01

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Champlain, le 12 janvier 2026

Titre et objet du règlement :

- Règlement 2026-01 – visant à fixer le taux des taxes et le montant des tarifs pour les services municipaux pour l'année 2026

Ce règlement est disponible au bureau de la Municipalité de Champlain, situé au 819, rue Notre-Dame, Champlain QC G0X 1C0, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Caroline Dionne, directrice générale, greffière-trésorière